

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE**

SEANCE DU 18 JUIN 2026
DELIBERATION n°23-2026

* * *

Date de la convocation : 10 juin 2026

OBJET :

BLANCHE – Schéma directeur de gestion globale de la Blanche et de ses affluents (plan de gestion de l'espace alluvial) – Programme n°153

** Diagnostic des habitats naturels aquatiques : approbation du mode de passation du marché, de l'allotissement et des critères de jugement des offres du marché*

(AFFAIRE RELEVANT DE MISSIONS GEMAPI)

Nombre total de membres : 15
Nombre de présents à voix délibérative : 12
Nombre de pouvoirs : 00

Présents :

- FIAERT Claude
- COLLOMP Gérard
- ESMIOL Gérard
- IAVARONE Gérard
- GOUIN Benoit
- FABRE Jean Luc
- FERRAND Romain
- LEBRE Fabien
- MAÏSSE Anthony
- MAZZOLI Jean
- TOESCA Elie
- ZANARTHU HAYER Italo

Excusés :

- BONDIL Claude
- BAILLE Denis
- GIRAUD Vincent

Vu la délibération du Bureau Syndical n°15-2024 en date du 19 février 2024 approuvant le projet, le montant, du plan de financement et des demandes de subventions relatifs à l'élaboration du « Schéma directeur de gestion globale de la Blanche et ses affluents (plan de gestion de l'espace alluvial) ».

Vu la délibération du Bureau Syndical n°16-2024 en date du 19 février 2024 approuvant le mode de passation, l'allotissement et les critères de jugement des offres du marché suivant : « Suivi topographique des cours d'eau du bassin versant de la Blanche – campagne 2025 ».

Vu la délibération du Bureau Syndical n°17-2024 en date du 19 février 2024 approuvant le mode de passation, l'allotissement et les critères de jugement des offres du marché suivant : « Diagnostic du bassin versant de la Blanche et définition d'un plan de gestion de l'espace alluvial ».

Vu la délibération du Bureau Syndical n°06-2026 en date du 19 février 2026 désignant le CEREMA comme attributaire du marché en quasi-régie intitulé « Bassin versant de la Blanche : diagnostic préalable à la définition d'un plan de gestion de l'espace alluvial-Marché n°2026-04 ».

Considérant que le diagnostic hydrologique, hydraulique, hydromorphologique ont été confié au CEREMA nécessite d'être complété par des études particulières pour décrire les habitats naturels aquatiques.

Considérant que ces études permettront de disposer de stations témoins pour suivre l'évolution de la qualité des habitats naturels aquatiques, en lien avec la mise en œuvre d'actions de gestion sédimentaire à venir, et dans le contexte du changement climatique.

Considérant que les prestations nécessaires à ce diagnostic des habitats naturels aquatiques doivent être externalisées.

Considérant les propositions suivantes concernant les modalités de passation du marché :

- Intitulé du marché : Description des habitats naturels aquatiques du bassin versant de la Blanche
- Type de marché : services
- Modalités de consultation : consultation directe de 3 prestataires
- Allotissement : sans objet
- Fractionnement : 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle
- Critères de jugement des offres : 40 % prix + 60 % technique

Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les propositions faites concernant le mode de passation du marché, l'allotissement et les critères de jugement des offres du marché suivant : « Description des habitats naturels aquatiques du bassin versant de la Blanche ».

DIT que les dépenses liées à cette opération sont inscrites en section d'investissement au BP 2026 (programme n°153).

MANDATE le Président pour signer tous documents, effectuer toutes démarches pour parvenir à la réalisation des opérations.

Fait à DIGNE LES BAINS
Les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Claude FIAERT

